

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 27 juin 2024 à dix-neuf heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 19 juin 2024 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames Jane-Marie CHESNEAU-MOULIÈRE, Magali BARBOT et Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Marinette BURLETT, Nathalie MONTIÈGE, Amandine DELEBARRE et Messieurs Jean-Bernard MOREL, Thierry FRESNAIS, Sylvain DURAND, Mickaël LE STUNFF et Ludovic PLESSIS étaient excusés.

Monsieur Olivier RICHEFOU, arrivé en séance à 21h00, n'a pas participé au vote des délibérations n° DE2024_06_27_01 à DE2024_06_27_06 et a participé au vote des délibérations n° DE2024_06_27_07 à DE2024_06_27_20.

Date de convocation

19 juin 2024

Pouvoirs :

Madame Marinette BURLETT à Madame Isabelle RABBÉ

Madame Nathalie MONTIÈGE à Madame Christine NADAU

Madame Amandine DELEBARRE à Madame Murielle BUCHOT

Monsieur Jean-Bernard MOREL à Monsieur Patrick PÉNIGUEL

Monsieur Thierry FRESNAIS à Madame Jocelyne RICHARD

Monsieur Sylvain DURAND à Monsieur Michel MÉRIENNE

Monsieur Mickaël LE STUNFF à Monsieur Franck KERZERHO

Monsieur Ludovic PLESSIS à Monsieur Étienne CAMPENS

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame Stéphanie DESMOTS, Directrice Générale des Services.

Madame Christine NADAU, Adjointe au Maire, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

DE2024_06_27_15

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou encore de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 juin 2024,

Considérant les mouvements du personnel intervenus depuis le 1^{er} janvier 2024 et les évolutions en besoin de personnel pour certains services, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois tel que présenté en annexe selon les propositions ci-dessous :

	Grade	Date d'effet	Observations
1	Suppression d'un poste d'agent de maîtrise	01/04/2024	Direction des Services Techniques – Espaces verts
2	Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet et création d'un poste sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet	06/07/2024	Direction des Services Techniques – Espaces verts
3	Création d'un poste sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet	01/07/2024	Direction Enfance Jeunesse Sport – Restaurant scolaire
4	Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 30/35 ^{ème} et création d'un poste sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à hauteur de 28/35 ^{ème}	01/07/2024	Direction Enfance Jeunesse Sport – Restaurant scolaire
5	Création d'un poste sur le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture à temps complet	26/08/2024	Direction Enfance Jeunesse Sport – Petite enfance
6	Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet	29/08/2024	Direction Enfance Jeunesse Sport – Petite enfance
7	Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet et création d'un poste sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux à temps complet	01/07/2024	Direction Ressources – Promotion interne

8	Suppression d'un poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 34/35 ^{ème} et création d'un poste sur le cadre d'emplois des Agents Spécialisés des Écoles Maternelles à temps non complet à hauteur de 34/35 ^{ème}	01/07/2024	Direction Enfance Jeunesse et Sport – Groupe scolaire Avancement de grade
9	Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet et création d'un poste du cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps complet	01/07/2024	Direction Enfance Jeunesse et Sport – Enfance Avancement de grade

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité se laisse la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à la vacance d'emploi.

Article 1 : **APPROUVE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2 : **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 2 : **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Delibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Christine NADAU



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.